

28 FEV. 2025

Assemblées Communautaires  
Nîmes Métropole



Thématique	Année	Mois	N°
CdE	2025	01	005

## ARRETE COMMUNAUTAIRE

**SERVICE/DIRECTION :**  
Direction Projets Eau et  
Prévention des  
Inondations

**OBJET :** Mise en service du collecteur d'eaux usées - Nîmes  
- Hameau de Font Aubarne

### LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION NIMES METROPOLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2004-358-1Ter du 22 décembre 2004 portant modification de l'article 4 des statuts de la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole et autorisant le transfert de compétence en matière d'assainissement collectif et non collectif à compter du 1er janvier 2005,

Vu la délibération n°2004-07-03 du 28 octobre 2004 relative à la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole pour une extension de compétences en matière d'assainissement collectif et non collectif,

Vu le procès-verbal de réception de l'ouvrage d'assainissement EU Ø 200 sur 176 ml en date du 23 septembre 2024, réalisé à Nîmes – Hameau de Font Aubarne.

Considérant que la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole est en charge de la mise en service des collecteurs et ouvrages d'eaux usées,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en service ce collecteur des eaux usées,

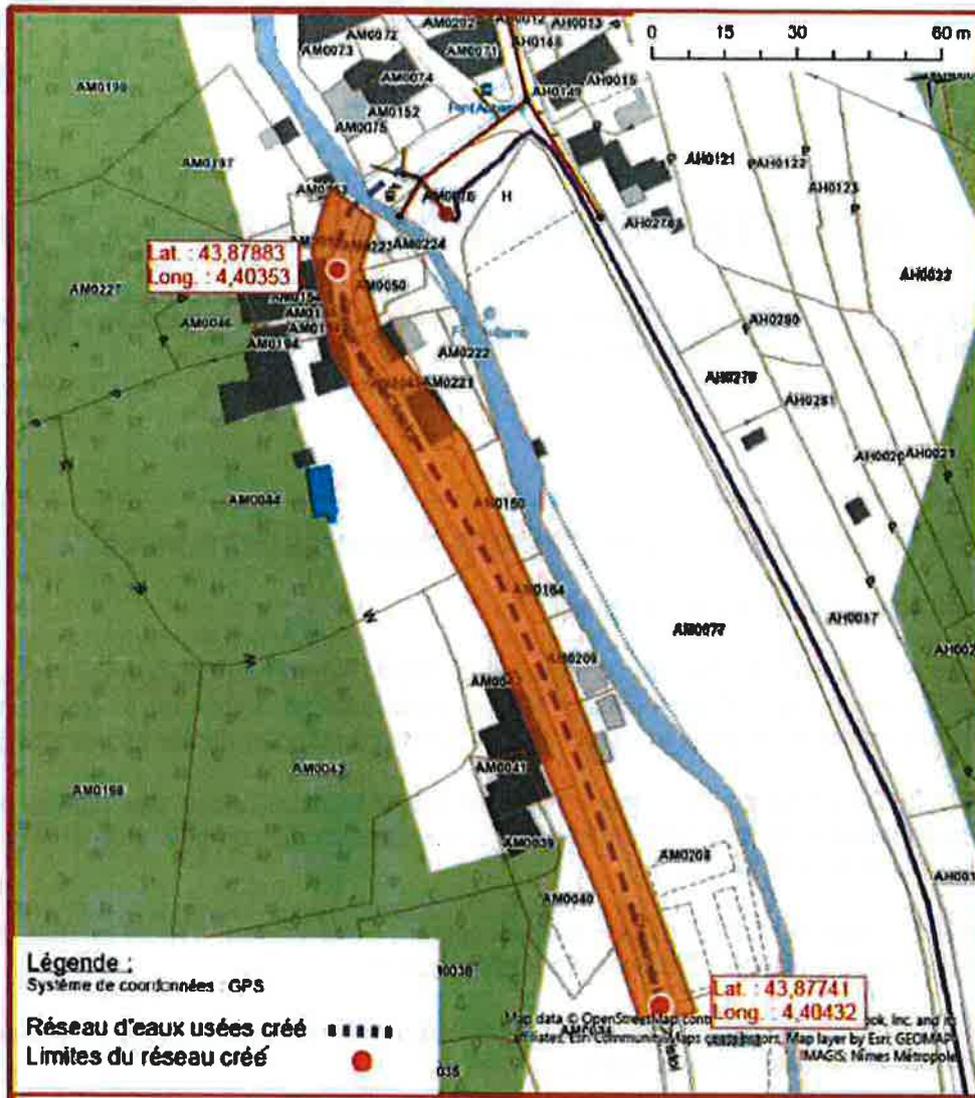
### ARRETE

**ARTICLE 1 :** L'ouvrage d'assainissement EU Ø 200 mm, réalisé Hameau de Font Aubarne à Nîmes, est mis en service à compter du 21 janvier 2025

**OBJET : Mise en service du collecteur d'eaux usées - Nîmes - Hameau de Font Aubarne**

MyCarto

Nîmes - Chemin du Mas Christol - Extension du réseau EU



**ARTICLE 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transcrit sur le registre des actes de la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole,
- transmis à Monsieur le Préfet.

Fait à Nîmes le 21 janvier 2025

Le Président,  
Franck PROUST

nîmes  
métropole  
Le Président  
Franck PROUST